

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi le vingt-huitième (28^e) jour du mois de septembre deux mille seize à 16h00, au Bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Madame la conseillère Josée Goyette, ainsi que Messieurs les conseillers Benoit Lamontagne, Ghislain Quintal, Éric Rioux, Donald Pinard formant quorum sous la présidence Monsieur le maire Albert Santerre.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

Monsieur le conseiller, André Dulude est absent.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux (2) endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport suivi des travaux
3. Décompte progressif travaux Rang de l'Église Nord
4. Période de questions
5. Clôture de la session

2016.10258

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 octobre 2016

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :
QUE l'ordre du jour proposé le 11 octobre 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2016.10259

Décompte progressif travaux Rang de l'Église Nord

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux et la recommandation de paiement de la firme Les Consultants SM.

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le paiement à l'entrepreneur général « J.A. Beaudoin Construction Ltée. », au montant de 218 827,00 \$, incluant 9 516,29 \$ de TPS (5%) et 18 984,99 \$ de TVQ (9,975%) et ce, pour le total du décompte présenté à cette date.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

Période de questions

2016.10260

Levée de la séance

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :
QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorière

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire